

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MAURICE BELLOM

Chronique des questions ouvrières et des assurances sur la vie

Journal de la société statistique de Paris, tome 55 (1914), p. 454-456

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1914__55__454_0

© Société de statistique de Paris, 1914, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE

La mutualité et la guerre. — La mutualité a fait preuve, depuis le début de la guerre, d'une souplesse qui est le privilège de l'initiative privée. C'est ainsi que, dans un appel adressé le 18 août 1914 par son Conseil d'administration, la Fédération nationale de la Mutualité française a déclaré que, « dans les circonstances présentes, la mutualité ne peut songer, en aucun cas, sur aucun point, à suspendre ou à restreindre ses opérations, sous prétexte du manque des cotisations, ou de la rigueur des statuts ou de l'absence des administrateurs »; il signalait, « à défaut des apports ordinaires des participants », les ressources provenant des « économies lentement accumulées par les générations précédentes en vue de besoins et d'éventualités mal définies dans la pensée de nos pères, mais au premier rang desquelles ils eussent tous mis (qui en douterait?) la défense de la famille française menacée par l'ennemi, privée de ses chefs, qui sont à la frontière ». D'où le recours aux fonds libres en cas de déficit survenu dans les cotisations dont les sociétaires restent débiteurs. D'ailleurs la lettre du Conseil de la Fédération signale à cet égard l'opportunité de ne pas « limiter étroitement aux cas prévus par le parti statutaire » les « secours que les sociétés mutuelles doivent accorder ». On ne peut qu'applaudir à cet usage des ressources accumulées en dehors de tout engagement contractuel et non destinées à garantir les prestations promises par les sociétés à leurs membres.

Le Dalloz et la guerre de 1914. — Les questions ouvrières et l'assurance sur la vie sont, par le fait des hostilités, les victimes de graves perturbations : si ces dernières doivent être étudiées au point de vue statistique, il faut, pour juger les résultats numériques, connaître les éléments législatifs ou réglementaires qui définissent la situation économique générale. La recherche des textes devient d'autant plus laborieuse qu'ils sont disséminés dans le *Journal officiel* dont la publication à Bordeaux a privé la capitale pendant une série de jours. Au reste une recherche immédiate suppose la disposition d'une table alphabétique complétant une classification chronologique des mesures adoptées.

Depuis le début de la guerre qui a mis aux prises les grandes puissances d'Europe, le législateur et le Gouvernement français ont édicté une série de dispositions qui modifient notamment les saisies-arrêts sur les salaires et le régime des assurances, et les ministres compétents ont rédigé des circulaires, en particulier sur les retraites ouvrières et paysannes.

Ces brèves observations suffisent à expliquer la valeur d'un recueil que la célèbre

librairie Dalloz vient de publier sous le titre *Guerre de 1914* (1) : on y trouve dans l'ordre chronologique tous les textes essentiels (lois, décrets, arrêtés ministériels, circulaires) motivés par les hostilités, depuis le 31 juillet jusqu'au 15 octobre 1914; les textes ultérieurs feront en janvier 1915 l'objet d'une publication additionnelle. Le volume que nous avons sous les yeux contient en outre un index alphabétique qui fournit les éléments d'une recherche aussi aisée que rapide.

En résumé, ce petit volume, aussi maniable par son format qu'opportun par sa conception et pratique par sa réalisation, est un précieux instrument de travail pour le statisticien non moins que pour l'économiste.

La législation française depuis la guerre (2). — C'est un plan différent de celui de la librairie Dalloz que la librairie de la Mutualité, fondée et dirigée avec un rare succès par M. G. Delmas, le grand imprimeur bordelais, a suivi en publiant un recueil des lois, décrets, arrêtés, notes et circulaires parus au *Journal officiel* depuis la mobilisation. Elle les a rangés dans un ordre méthodique et non chronologique et elle a adopté une classification qui, grâce à une table des matières analytique bien comprise, a supprimé la nécessité d'un index alphabétique. De plus elle a donné en appendice à divers chapitres la liste des documents parus au *Journal officiel* et non publiés dans son recueil. Le premier volume comprend les documents parus du 31 juillet au 15 octobre 1914, ainsi que les décrets du 27 octobre 1914 relatifs au nouveau moratorium applicable jusqu'au 31 décembre; les rubriques de la classification sont les suivantes : mesures militaires et de police générale, réquisitions, mesures en faveur des familles de militaires et marins, secours aux blessés, modifications aux lois et règlements concernant l'armée et la marine; mesures financières, mesures douanières, mesures protectrices du travail, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et du crédit (moratorium, etc.); modifications à l'organisation, à la composition, à la compétence ou à la procédure des juridictions; dispositions et documents divers. Cette simple énumération suffit à montrer les services que peut rendre en matière d'assurance sur la vie et de questions ouvrières l'ouvrage que je viens d'analyser. On ne peut donc que lui souhaiter une ample diffusion à côté de ses aînés.

La nouvelle législation civile et commerciale. — M. Georges Lachapelle (3) a publié sous ce titre le texte complet des moratoria (échéances des valeurs négociables, dépôts, coupons, assurances, loyers, congés, baux à ferme, interdictions des relations commerciales avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, etc.); nous signalons que les textes, tels que ceux du 1^{er} août 1914 relatifs aux dépôts dans les banques, bien que rapportés par décret du 9 août 1914, y figurent à titre historique. Si l'on ne peut en reprocher l'omission dans les ouvrages uniquement soucieux de services pratiques et actuels, on doit se féliciter de son insertion dans un livre qui peut, à juste titre, prétendre au mérite d'éclairer des recherches approfondies et critiques de la part de ceux qui se préoccupent de l'opportunité et de la légalité des mesures intervenues. La scrupuleuse reproduction des visas de chaque texte est en harmonie avec cette nature d'études dont elle permet l'exécution sur les meilleures bases d'une documentation à l'abri de tout reproche. La question des échéances intéresse, d'ailleurs, trop directement les établissements d'assurance pour qu'il ne soit pas nécessaire de justifier la mention réservée à ce recueil dans une chronique consacrée aux questions d'assurance sur la vie. En résumé, cet ouvrage, comme le pré-

(1) Un volume broché, prix : 2 francs. 11, rue Soufflot, Paris.

(2) Un volume : 3 francs.

(3) Publications de la Librairie de la Mutualité, 6, place Saint-Christoly, Bordeaux. 1 vol. Prix : 2 fr. 50.

cèdent, se distingue de ceux qui l'ont précédé : il a comme eux une place marquée parmi les éléments de travail nécessaires au statisticien, et, sans chercher ni penser exclure ses rivaux, il contribue puissamment avec eux à l'exécution des travaux d'ordre économique et social dont la guerre de 1914 doit être l'objet dans le présent ou l'avenir. C'est ce qu'a compris M. G. Delmas en éditant le livre de M. Georges Lachapelle, indépendamment du précédent ouvrage qui s'applique à un plus large domaine. Cette nouvelle initiative de la féconde librairie bordelaise ne mérite que des éloges.

L'épargne postale en Autriche. — La multiplicité et l'importance des appels que le public fait, en cas de guerre, aux caisses dépositaires de son épargne donnent un puissant intérêt d'actualité à la série des recherches statistiques que l'éminent directeur de l'École supérieure de Commerce de la fondation Revoltella, M. Franco Savorgnan, a publié en langue italienne à la librairie Giovanni Balestra, de Trieste, sous la date 1914 et le titre : *Il risparmio postale in Austria dal 1883 al 1912*. La date d'origine est celle de l'ouverture (12 janvier 1883) des caisses d'épargne postales. Il étudie non seulement la périodicité et la durée de l'épargne postale et sa distribution par montant, mais encore l'influence des dépressions économiques sur cette épargne ; à ce dernier point de vue la comparaison des périodes quinquennales 1903-1907 et 1908-1912 est particulièrement suggestive : une série de sept tableaux et de douze diagrammes illustrent cette étude qui fait le plus grand honneur à son savant auteur et à l'École dont les Annales en ont assuré la diffusion.

La statistique internationale des associations ouvrières. — La comparaison des effets de la guerre sur l'activité économique, sur la situation ouvrière et sur les questions sociales exigera comme une base nécessaire la connaissance des éléments des associations ouvrières. A ce titre, la publication comprenant les données de 1913 que vient de donner le Bulletin du département du Travail de l'État de New-York vient à son heure par le rapprochement qu'elle permet d'établir entre les groupements ouvriers des divers pays. On y trouve, non seulement un tableau d'ensemble qui, sauf pour l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Suisse, la Suède, la Norvège, l'Espagne, la Roumanie et la Serbie, atteint l'année 1913, mais encore une série de notices relatives aux principaux pays. Cette collection de renseignements est un nouveau titre que M. James M. Lynch, l'éminent directeur du département du Travail de l'État de New-York, vient d'acquérir à l'estime et à la gratitude des statisticiens.

Les habitations à bon marché en France. — Le Bulletin d'août 1914 de la Société française des habitations à bon marché présente le compte rendu de l'assemblée générale de la Société dont l'intérêt est aussi exceptionnel que le lieu de sa réunion. C'est en effet à Lyon, dans la grande salle du Palais de la Mutualité, que la semaine consacrée aux œuvres sociales à l'occasion de la belle Exposition de la cité lyonnaise, a motivé la tenue des assises de la Conférence nationale des habitations à bon marché. L'intérêt de cette assemblée réside non seulement dans l'éloquent discours de M. le vice-président Dufourmantelle et dans le rapport documenté de M. le secrétaire général Ferrand, mais encore dans la magistrale conférence de M. Magaldi sur l'action municipale en matière d'habitations à bon marché en Italie. Les sociologues qui n'ont pas eu la bonne fortune d'entendre la parole de l'éminent directeur général pourront du moins en lire le texte intégral dans le Bulletin de la société : ils y trouveront la maîtrise de notre langue par un héritier direct de la plus pure culture latine.

Maurice BELLOM.